

Image not found or type unknown



## Achat et revente de produit transformé

Par **Walker Gaelle**, le **24/10/2017** à **15:00**

Bonjour,

Je souhaite savoir si on a le droit d'acheter un produit d'une marque de le transformer et de le revendre sans son accord préalable.

Par exemple si j'achète un drone est-ce que j'ai le droit de modifier sa structure ou son code internet et de le revendre ?

Merci d'avance

Par **alexandre law**, le **08/11/2017** à **16:47**

Bonjour,

Si c'est breveté, non ! Il faut l'accord du breveté.

Bien à vous,

Alexandre